

COMMENT FINANCER VOTRE FORMATION ?

L'EMPLOYEUR

Le Plan de Développement des Compétences

Les aides aux financements peuvent être demandées auprès de l'OPCO dans le cadre du plan de formation de l'employeur

Rapprochez vous de votre service RH/Formation pour plus de précisions et faire votre demande.

LE SALARIÉ

Le Compte Personnel de Formation {CPF}

Permet à tous les actifs de financer des formations inscrites sur le site

www.moncompteformation.gouv.fr

Le Projet de Transition Professionnelle

{PTP} (ancien fongécif)

Est un dispositif à destination des personnes salariées ayant un projet d'évolution, de transition ou de reconversion à partir du moment où ils justifient d'une ancienneté.

Faites votre demande sur www.transitionspro.fr

LES DISPOSITIFS
DE FINANCEMENT
POSSIBLES

TRAVAILLEUR INDÉPENDANT

Les Fonds d'Assurance Formation {FAF}

Les travailleurs indépendants versent une Contribution à la Formation Professionnelle auprès du Fonds d'Assurance Formation dont dépend la nature de leur activité. Ce fond assure la prise en charge des frais de formation.

Pour connaître les budgets, il faut se rapprocher de votre FAF.

DEMANDEUR D'EMPLOI

L'Aide individuelle à la formation {AIF}

L'AIF est un dispositif qui permet de financer en tout ou une partie des formations suivies par le demandeur d'emploi.

Rapprochez-vous de votre conseiller France Travail pour soutenir votre projet. Pour en savoir plus :

<https://www.francetravail.fr/candidat/en-formation/mes-aides-financieres/laide-individuelle-a-la-formatio.html>